

Impôt sur le revenu

on obtiendrait le crédit. Je puis comprendre leur point de vue. J'aimerais proposer au gouvernement. Je ne vois pas de ministres à la Chambre...

● (1522)

M. Drury: Il y en a.

M. Nystrom: Le solliciteur général est ici, mais il se tient en arrière. Il y en a bien un autre, mais il va et vient d'une banquette à l'autre, ce qui fait qu'on peut difficilement l'apercevoir. Quoi qu'il en soit, ils ne connaissent pas grand-chose en matière de finances, j'en suis certain, je poserai donc mes questions au secrétaire parlementaire qui en sait bien davantage. Si l'administration d'un régime réellement juste est vraisemblablement trop coûteux, pourquoi le gouvernement ne songe-t-il pas à commencer avec un minimum de \$250? Cette somme couvrirait, je pense, la plus grande partie des dépenses des travailleurs; leurs dépenses devraient être inférieures à \$250. Mais il y a énormément de gens qui dépensent beaucoup plus que cela et la mesure à l'étude les traite bien injustement. Je présume que seule une petite minorité de travailleurs est touchée.

Pourquoi tous les travailleurs ne pourraient-ils pas bénéficier d'un montant de \$250? Plus tard, s'ils peuvent prouver aux fonctionnaires de l'impôt que leurs dépenses sont plus élevées, pourquoi ne pourraient-ils réclamer le montant total comme dépense déductible? Cette formule me semble juste pour un autre motif. On permet aux hommes d'affaires de déduire de l'impôt les dépenses engagées dans l'exercice de leurs activités. Pourquoi y aurait-il une règle pour les hommes d'affaires et une règle différente pour les autres? La seule explication que l'on m'ait donnée jusqu'ici, c'est que les modifications à apporter pour redresser la situation sont d'une grande complexité bureaucratique. Voilà donc ce que je viens de proposer au secrétaire parlementaire.

Pendant que j'ai la parole, je veux profiter de l'occasion que me donne le débat sur l'article 4 pour faire remarquer une question qui reste inaperçue de la majorité, en général. C'est que depuis la réforme fiscale canadienne de 1971, les inégalités du régime fiscal loin d'avoir diminué, se sont accentuées. Le moyen qui nous permettrait d'atténuer cet écart serait par exemple de modifier l'article à l'étude afin que les ouvriers et les personnes à revenus faibles aient un traitement un peu plus juste. Pour bien illustrer ma pensée, je citerai ces quelques chiffres que j'aimerais voir figurer au compte rendu; ils sont donnés avant déduction de l'impôt. Ils sont tirés du 13^e Exposé annuel du Conseil économique et montrent la distribution des revenus. La population est divisée, bien entendu, en cinq groupes, et chaque groupe comprend 20 p. 100 de la population. En 1965, avant déductions fiscales, les 20 p. 100 de la catégorie de la population la plus pauvre recevaient 4.44 p. 100 du revenu national. En 1974, soit neuf ans plus tard, ils ne recevaient que 4.02 p. 100 du revenu national. Ainsi, le pourcentage des revenus de 20 p. 100 de la population la moins favorisée a diminué par rapport au revenu national pendant cette période.

A présent, examinons l'autre extrême de cette échelle, le quintile le mieux nanti. En 1965, ces 20 p. 100 touchaient 41.35 p. 100 du revenu national. En 1974, ce chiffre passait à 42.52 p. 100. En d'autres termes, la part du revenu national, avant déduction de l'impôt, a augmenté pour cette catégorie. On penserait que le but d'un régime fiscal, en dehors de

s'assurer le revenu nécessaire pour couvrir les dépenses de tous nos programmes, serait de redistribuer les richesses. Les gens ne devraient payer ces programmes qu'en fonction de leurs moyens. Je sais que ce n'était pas le cas avant la réforme fiscale. Mais le régime actuel ne réussit pas à assurer une redistribution convenable des revenus, ou tout au moins pas autant que nous le voudrions, dans notre parti. J'étais parti du principe que depuis la réforme fiscale de 1974 certaines des échappatoires avaient été supprimées, et que nous avions trouvé un régime relativement équitable.

Une fois encore, je veux faire inscrire au compte rendu certains tableaux, tirés des mêmes sources, qui montrent que le fossé entre les deux extrêmes se creuse. Je passerai à l'incidence de l'impôt sur le revenu sur la redistribution, en 1971 et en 1974. Dans l'exemple suivant, la population est, là aussi, divisée en cinq groupes. La différence que faisait l'impôt sur le revenu en 1971, soit avant la réforme fiscale, était la suivante: au moment où l'on tenait compte de l'impôt dans le calcul du revenu, le plus faible groupe, celui qui recevait uniquement 3.65 p. 100 du revenu national, a vu sa part grimper de .6 p. 100. En 1974, après que la réforme fiscale eut été en vigueur pendant un certain temps, sa part du revenu national a augmenté d'autant, soit .6 p. 100. Autrement dit, après l'application de la réforme fiscale, l'augmentation procentuelle était inexistante. C'est donc que le projet de réforme fiscale n'a pas contribué du tout à donner une plus grande part du revenu national aux citoyens des couches les plus défavorisées. Je trouve cela bien triste.

Prenez le deuxième groupe. En 1971, le régime en vigueur avant la réforme fiscale lui avait permis d'accroître de 0.9 p. 100 sa part du revenu national, qui se situait à 10.6 p. 100. En d'autres termes, déduction faite des impôts, le revenu des citoyens de cette tranche avait augmenté de près de 1 p. 100. En 1974, après l'instauration de nouveaux aménagements fiscaux, leur pourcentage du revenu national, toujours après impôts, avait augmenté de 0.8 p. 100, ce qui signifie que leur situation était meilleure avant la réforme fiscale. Ils ont enregistré une baisse nette de 0.1 ou 1/10 p. 100.

J'analyserai très rapidement le cas des troisième, quatrième et cinquième groupes. En 1971, le troisième groupe a vu sa part du revenu national grimper de .6 p. 100. En 1974, il n'a pas augmenté autant. Il a augmenté de .5 p. 100, soit de 1/10 p. 100 de moins. Le quatrième groupe englobe des citoyens qui ont des revenus considérablement plus élevés. En 1971, leurs revenus se sont accrus de .1 p. 100 et en 1974, après la réforme fiscale, ils sont restés au même point. La différence se chiffrait donc à 0.1 p. 100.

Je suis assez satisfait de cela, car grâce à la réforme fiscale, ceux qui sont en haut de l'échelle devraient recevoir moins d'argent. Toutefois, lorsqu'on examine le plus haut groupe, celui qui se compose de citoyens qui bénéficient de plus de 40 p. 100 du revenu national, on s'aperçoit qu'ils ont reçu 42.9 p. 100 du revenu national en 1971, après impôt, et qu'en 1974, leurs revenus ont décliné de 2.7 p. 100. Après la réforme fiscale, toutefois, leur revenu n'a diminué que de 1.9 p. 100. Il est donc clair que grâce à la réforme fiscale, ils ont bénéficié de 3/10 p. 100 de plus du revenu national. Je ne crois pas que cela soit juste. A mon avis, le régime fiscal devrait aider à redistribuer les revenus. Ce que j'essaie de dire au secrétaire parlementaire, en l'absence du ministre, c'est que la réforme